

AIDE A L'EGLISE EN DETRESSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025

A l'Assemblée Générale des Membres de l'Association Aide à l'Eglise en Détresse,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Aide à l'Eglise en Détresse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans le paragraphe changement de méthode comptable de l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au paragraphe « Ressources provenant de la générosité » de l'annexe, votre entité comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux associations. Nous nous sommes notamment assurés, sur la base de la documentation obtenue et des contrôles

réalisés, de la correcte comptabilisation et évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice, au regard de la volonté exprimée par les donateurs.

- Le paragraphe « Legs, donations, assurance vies » de l'annexe présente les montants des legs, acceptés par le conseil d'administration, en cours de réalisation comptabilisés en fonds reportés. Nous nous sommes assurés, sur la base de la documentation obtenue et des contrôles réalisés, de la correcte comptabilisation et évaluation des fonds reportés à la clôture de l'exercice.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 17/06/2026

Le commissaire aux comptes,

Eric Chapus

✓ Certifié par  youSign

ACA Nexia
Représenté par
Eric Chapus

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit	60 169	41 535	18 634	20 739
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	80 554	77 151	3 403	940
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	249 572		249 572	249 572
	Constructions	951 739	951 739		27 441
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	604 430	539 993	64 437	74 380
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	1 988		1 988	1 988
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 365 987		5 365 987	7 584 178
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	16 636		16 636	16 636
	Autres immobilisations financières				
	Total II	7 331 074	1 610 418	5 720 656	7 975 874
	Stocks et en-cours	101 476	101 476		3 060
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	3 224 379		3 224 379	2 841 549
	Autres créances	39 550		39 550	84 769
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	59 092		59 092	32 453
	Valeurs mobilières de placement	412 271		412 271	418 076
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	3 233 510		3 233 510	2 027 338
	Total III	7 070 278	101 476	6 968 802	5 407 244
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	14 401 352	1 711 894	12 689 458	13 383 118

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 169 297	1 845 954
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau		
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 141 946	(676 657)
	Situation nette (sous-total)	2 311 243	1 169 297
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	2 311 243	1 169 297
Fonds reportés et dédiés	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Provisions	Droits du concédant		
	Total II		
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations	8 282 333	10 253 466
	Fonds dédiés	639 183	398 379
DETTE	Total III	8 921 516	10 651 845
DETTE	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTE	Total IV		
DETTE	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658 633	366 356
	Dettes des legs ou donations	326 667	193 000
	Dettes fiscales et sociales	280 973	323 908
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	163 167	646 570
	Produits constatés d'avance	27 260	32 142
TOTAL GENERAL (I à VI)	Total V	1 456 700	1 561 976
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		12 689 458	13 383 118

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	414 782	412 956
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	5 000	5 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	16 051 440	16 056 929
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	8 114 968	6 498 254
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	121 976	128 152
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	398 379	410 688
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		3
	Total des produits d'exploitation	25 106 545	23 511 982
	Achats de marchandises	194 601	227 706
	Variation de stocks	23 559	3 116
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 717 817	2 413 558
	Aides financières	18 688 891	19 650 419
	Impôts, taxes et versements assimilés	133 427	98 242
	Salaires	1 033 473	919 221
	Cotisations sociales	410 831	399 227
	Dotation aux amortissements et dépréciations	122 089	156 316
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	639 183	398 379
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	835	3
	Total des charges d'exploitation	23 964 706	24 266 188
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 141 839	(754 207)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 141 839	(754 207)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	44 143	89 022
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		16 522
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	177	
Total des produits financiers		44 320	105 544
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	27 441	849
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	411	
Total des charges financières		27 852	849
RESULTAT FINANCIER		16 468	104 695
RESULTAT COURANT avant impôts		1 158 307	(649 512)
	Produits exceptionnels		4
	Charges exceptionnelles		2 981
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(2 977)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		16 361	24 168
TOTAL DES PRODUITS		33 414 563	33 850 257
TOTAL DES CHARGES		32 272 618	34 526 914
EXCEDENT ou DEFICIT		1 141 946	(676 657)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		425 126	73 172
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		425 126	73 172
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		425 126	73 172
TOTAL		425 126	73 172

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **12 689 458** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **33 414 563** euros
 - un total charges de **32 272 618** euros
 - dégage un résultat de **1 141 946** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association AIDE A L'EGLISE EN DETRESSE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Objet social

La réalisation des missions sociales de l'Association correspond à ses moyens d'action statutaires découlant de son objet (articles 3 et 4 des statuts de l'Association) : « Les moyens d'action de l'Association pour réaliser son objet sont le soutien à des projets en faveur de personnes en détresse ou dans le besoin, dans les pays où elle intervient par l'intermédiaire de l'Église, ainsi que l'assistance à ces personnes en détresse ou dans le besoin. L'Association peut aussi soutenir des projets ou apporter une assistance aux réfugiés originaires de ces pays. L'Association réalise des actions d'information et de sensibilisation en lien avec son objet et les projets auxquels elle vient en aide ».

Annexe au Bilan

Projets

Les projets soutenus par l'Association lui sont présentés par l'Association Aide à l'Église en Détresse Internationale (Aid to the Church in Need) dans le cadre d'un protocole de coopération. Le directeur de l'AED France se réserve la possibilité d'accorder des aumônes de manière ponctuelle et pour des montants peu significatifs sans demander l'autorisation préalable du centre international.

Information et sensibilisation

Les actions d'information et de sensibilisation en lien avec l'objet de l'Association et les projets auxquels elle vient en aide sont constituées :

- d'une part par un réseau d'animation et de sensibilisation à partir de quatre bureaux régionaux et de délégués (bénévoles) dans les départements qui assurent cette mission,
- d'autre part par la publication d'un « Bulletin de l'AED », de la revue « L'Église dans le Monde », et par des publications et productions sur les pays et les projets soutenus par l'Association.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **12 689 458** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **33 414 563** euros et un total **charges** de **32 272 618** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 141 946** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes ont été établis selon les dispositions des règlements ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06, et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes des personnes morales de droit privé, modifié par le règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du changement de présentation des comptes présenté au point changement de méthode comptable.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Changement de methode comptable:

Le règlement ANC n°2022- 06, homologué le 30d écembre2 023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier2 025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31d écembre2 025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Concernant la modification de la définition du résultat exceptionnel, il n'a pas eu d'impact sur les comptes.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

Règles et Méthodes Comptables

accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat,

Règles et Méthodes Comptables

mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit	62 281		4 619		6 731	60 169
	Autres	77 464		3 090			80 554
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 745		7 709		6 731	140 723
CORPORELLES	Terrains	249 572					249 572
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 073 699				121 959	951 739
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	420 477		6 200		6 263	420 413
	Matériel de transport	39 367					39 367
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	140 808		5 304		1 462	144 650
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	1 988					1 988
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 925 909		11 504		129 684	1 807 729
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES		7 584 178		5 365 987		7 584 178	5 365 987
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	16 636					16 636
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 636					16 636
TOTAL		9 666 468		5 385 200		7 720 593	7 331 074

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit			41 542	6 725	6 731	41 535
	Autres	33.33	L	76 523	627		77 151
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			118 065	7 352	6 731	118 686
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	40	L	1 046 258		94 518	951 739
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10	L	362 903	10 799	6 263	367 439
	Matériel de transport	20	L	39 366			39 366
	Matériel de bureau, mobilier	20	L	124 001	9 187		133 187
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 572 528	19 986	100 782	1 491 732	
TOTAL				1 690 593	27 337	107 513	1 610 418

Stocks et En-cours

Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises	101 476	125 036		23 559
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	101 476	125 036		23 559

Dépréciations des stocks et en-cours

	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements			
Matières premières			
Autres approvisionnements			
TOTAL I			
En-cours de production			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL II			
Produits			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres			
TOTAL III			
Marchandises			Dépréciation à 100% du stock
Marchandises	101 476	121 976	
TOTAL DES DEPRECIATIONS	101 476	121 976	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	16 636		16 636
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 787	4 787	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	298	298	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 043	1 043	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	30 881	30 881	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	3 224 379	3 224 379	
	Débiteurs divers	2 541	2 541	
	Charges constatées d'avance	59 092	59 092	
TOTAL DES CREANCES		3 339 657	3 323 021	16 636
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	658 633	658 633		
	Dettes des legs ou donations	326 667	326 667		
	Personnel et comptes rattachés	86 555	86 555		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143 740	143 740		
	Impôts sur les bénéfices	13 219	13 219		
	Taxes sur la valeur ajoutée	28 245	28 245		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 215	9 215		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	163 167	163 167		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	27 260	27 260		
TOTAL DES DETTES		1 456 700	1 456 700		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			59 092
Les charges constatées d'avance seront reprises en intégralité en 2026		59 092	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			59 092

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			27 260
Les produits constatés d'avance seront repris en intégralité en 2026		27 260	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			27 260

--

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		793 454
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		658 633
<i>FACT NON PARVENUES FOURNI</i>	658 633	
Dettes fiscales et sociales		134 822
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	76 378	
<i>PERS AUTR CHARGES A PAYER</i>	9 116	
<i>CHARGES SOCIALES CONGES P</i>	40 473	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	4 102	
<i>Etat-Ch. à payer</i>	4 752	

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		42 617
Autres créances		42 617
INTERETS COUR. A RECEVOIR	42 617	

Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations	10 253 466	8 282 333	10 253 466	8 282 333
TOTAL	10 253 466	8 282 333	10 253 466	8 282 333

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
Ressources liées à la générosité du publi	398 379	639 183	398 379			639 183	639 183
TOTAL	398 379	639 183	398 379			639 183	639 183

--

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation					5 000	5 000
Subventions d'investissement						
TOTAL					5 000	5 000

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	6 145 940	7 557 651
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	10 232 726	9 173 329
Total des produits	16 378 667	16 730 980
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	8 263 699	10 232 726
Total des charges	8 263 699	10 232 726
SOLDE	8 114 968	6 498 254

Répartition des effectifs par catégorie

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise	11	
	Cadres et ingénieurs	12	
	Autres catégories		
	TOTAL	23	

--

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	27 742	26 631	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	27 742	26 631	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--

Engagements financiers

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Indemnité de départ à la retraite (charges sociales incluses)
Cet engagement n'a pas été comptabilisé. Ce montant correspond aux indemnités dues à chaque salarié à 65 ans compte tenu de son ancienneté à la clôture des comptes.

143 640

143 640

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

143 640

(1) Dont concernant :

Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	1 845 954,30	-676 656,91	-718 471,00					1 169 297,39
Fonds propres avec droit de reprise								0,00
Ecart de réévaluation								0,00
Réserves								0,00
Report à nouveau								0,00
Excedent ou déficit de l'exercice	-676 656,91	676 656,91	718 471,00			1 141 947,00	1 061 898,00	1 141 947,00
								0,00
								0,00
Dotations consommables								0,00
Subventions d'investissement								0,00
Provisions réglementées								0,00
TOTAL	1 169 297,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 141 947,00	1 061 898,00	2 311 244,39

**ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT
DE L'ETRANGER POUR 2025**

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources en €
AFGHANISTAN	50
AFRIQUE DU SUD	240
ALLEMAGNE	16 367
ANDORRE	50
ARGENTINE	6 291
AUSTRALIE	30
AUTRICHE	278
BELGIQUE	26 745
BULGARIE	60
CANADA	4 321
CHILI	826
COREE, REPUBLIQUE DE	1 000
COTE D IVOIRE	80
DANEMARK	50
EMIRATS ARABES UNIS	2 238
ESPAGNE	5 019
ETATS-UNIS	10 878
FINLANDE	64
GRECE	150
HONGRIE	120
INDE	855
INDETERMINE	47 514
IRLANDE	550
ITALIE	4 968
JAMAIQUE	46
JAPON	556
LIBAN	5
LUXEMBOURG	38 754
MALTE	105
MAROC	1 095
MAURICE	300
MEXIQUE	300
MONACO	12 889
NORVEGE	130
NOUVELLE-ZELANDE	50
PARAGUAY	1 460
PAYS-BAS	1 806
PHILIPPINES	25
POLOGNE	2 524
PORTUGAL	3 324
ROYAUME-UNI	8 981
SENEGAL	23
SEYCHELLES	204
SINGAPOUR	1 800
SUEDE	1 018
SUISSE	23 786
TAIWAN, PROVINCE DE CHINE	3 600
TCHEQUE, REPUBLIQUE	20
TOGO	80
TURQUIE	600

Total général	232 225
---------------	---------

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public - 2025

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR OGRIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCE DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	19 776 807	20 659 666	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	24 210 729	22 665 735
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	63 304	66 613	1.2. Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	16 051 440	16 056 929
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	8 114 968	6 498 254
- Actions réalisées par l'organisme	33 055	18 030	- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	19 680 448	20 575 023	1.3. Autres ressources liés à la générosité du public	44 321	110 553
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 034 002	1 762 701			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 034 002	1 762 701			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 097 218	974 148			
TOTAL DES EMPLOIS	22 908 027	23 396 515	TOTAL DES RESSOURCES	24 210 729	22 665 735
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	639 183	398 379	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	398 379	410 688
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 061 898		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		718 471
TOTAL	24 609 108	23 794 894	TOTAL	24 609 108	23 794 894
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FOND DEBIES)	0	718 471
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 061 898	-718 471
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FOND DEBIES)	1 061 898	0
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTION VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	425 126	73 172	Bénévolat	425 126	73 172
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2- CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3- CONTRIBUTION VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
Total	425 126	73 172	Total	425 126	73 172

FONDS DEBIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
FONDS DEBIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	398 379
(-) Utilisation	398 379
(+) Report	639 183
FONDS DEBIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	639 183

AIDE A L'EGLISE EN DETRESSE

Tableau de compte de resultat par origine et destination - 2025

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUIT PAR ORIGINE				
1 – PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1. Cotisation sans contrepartie				
1.2. Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	16 051 440	16 051 440	16 056 929	16 056 929
- Legs, donations et assurances-vie	8 114 968	8 114 968	6 498 254	6 498 254
- Mécénat				
1.3. Autres produits liées à la générosité du public	44 321	44 321	110 553	110 553
2 – PRODUIT NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1. Cotisations avec contrepartie				
2.2. Parrainage des entreprises				
2.3. Contributions financières sans contrepartie				
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	414 782		412 956	
3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	5 000		0	
4 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	121 976	0	128 152	0
5 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	398 379	398 379	410 688	410 688
TOTAL	25 150 866	24 609 108	23 617 531	23 076 423
CHARGES PAR DESTINATION				
1 – MISSIONS SOCIALES				
1.1. Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	63 304	63 304	66 613	66 613
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	33 055	33 055	18 030	18 030
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	19 680 448	19 680 448	20 575 023	20 575 023
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1. Frais d'appel à la generosité du public	2 022 641	2 017 641	1 738 533	1 738 533
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	355 233	0	363 304	0
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 097 218	1 097 218	988 161	974 148
4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	101 476	0	121 976	0
5 – IMPOT SUR LES BENEFICES	16 361	16 361	24 168	24 168
6 – REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	639 183	639 183	398 379	398 379
TOTAL	24 008 919	23 547 210	24 294 187	23 794 894
EXCEDENT OU DEFICIT	1 141 947	1 061 898	-676 656	-718 471

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUIT PAR ORIGINE				
1 – CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolats	425 126	425 126	73 172	73 172
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
2 – CONTRIBUTION VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 – CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	425 126	425 126	73 172	73 172
CHARGES PAR DESTINATION				
1 – CONTRIBUTION VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 – CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 – CONTRIBUTION VOLONTAIRES AUX FONCTIONNEMENT	425 126	425 126	73 172	73 172
TOTAL	425 126	425 126	73 172	73 172

AIDE A L'EGLISE EN DETRESSE

Annexe au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public Exercice clos le 31 Décembre 2025

1. CADRE LEGAL DE REFERENCE

AED a adopté à compter du 1^{er} janvier 2020 les nouvelles règles d'établissement du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources issu du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 qui remplace le règlement comptable n°2008-12 du 11 décembre 2008.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2025 a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06.

Les règles et méthodes comptables retenus pour la détermination des produits liés ou non à la générosité du public sont détaillés au point 2.1 de la présente annexe.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

La ventilation entre les différentes rubriques des emplois du Compte d'emploi des Ressources a été faite sur la base suivante :

2.1. Règles et méthodes relatives à la générosité du public

2.1.1 Ressources

Les produits liés à la générosité du public comprennent les fonds perçus sans contrepartie, en l'occurrence les dons manuels, legs et donations, ainsi que des produits qui leurs sont liés tels que les utilisations de fonds dédiés antérieurs.

Les produits non liés à la générosité du public sont constitués des ressources perçues avec contrepartie, principalement les abonnements et ventes (directes ou par correspondance).

2.1.2 Emplois

Les emplois liés à la générosité du public s'entendent des emplois détaillés dans la note 3.1 ci-après.

Les emplois non liés à la générosité du public sont constitués des coûts d'achats des produits et des abonnements vendus : achats stockés, impressions des magazines, frais postaux, ainsi que les frais de personnels dédiés.

AIDE A L'EGLISE EN DETRESSE

Annexe au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public Exercice clos le 31 Décembre 2025

3.1. Règles et méthodes relatives aux postes d'emploi

3.1.1 Missions sociales

La réalisation des missions sociales de l'Association correspond à ses moyens d'action statutaires découlant de son objet (articles 3 et 4 des statuts de l'Association) : « Les moyens d'action de l'Association pour réaliser son objet sont le soutien à des projets en faveur de personnes en détresse ou dans le besoin, dans les pays où elle intervient par l'intermédiaire de l'Église, ainsi que l'assistance à ces personnes en détresse ou dans le besoin. L'Association peut aussi soutenir des projets ou apporter une assistance aux réfugiés originaires de ces pays. L'Association réalise des actions d'information et de sensibilisation en lien avec son objet et les projets auxquels elle vient en aide ».

Projets

Les projets soutenus par l'Association lui sont présentés par l'Association Aide à l'Église en Détresse Internationale (Aid to the Church in Need) dans le cadre d'un protocole de coopération. Le directeur de l'AED France se réserve la possibilité d'accorder des aumônes de manière ponctuelle et pour des montants peu significatifs sans demander l'autorisation préalable du centre international.

Information et sensibilisation

Les actions d'information et de sensibilisation en lien avec l'objet de l'Association et les projets auxquels elle vient en aide sont constituées :

- d'une part par un réseau d'animation et de sensibilisation à partir d'un bureau régional et de délégués (bénévoles) dans les départements qui assurent cette mission,
- d'autre part par la publication d'un « Bulletin de l'AED », de la revue « L'Église dans le Monde », et par des publications et productions sur les pays et les projets soutenus par l'Association.

3.1.2 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais engagés pour les actions de promotion et d'appel à la générosité, sous forme de mailings, et aux frais de gestion du traitement des dons :

- Conception des campagnes ;
- Rédaction et conception des mailings ou autres documents d'appel ;
- Frais d'envoi ;
- Frais de tenue et de mise à jour des fichiers de donateurs ;
- Campagnes de publicité institutionnelle ou spécifique ;
- Traitement des dons, etc.

AIDE A L'EGLISE EN DETRESSE

Annexe au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public Exercice clos le 31 Décembre 2025

3.1.3 Frais de fonctionnement

Cette rubrique des emplois est constituée par les frais administratifs généraux en personnel, locaux, achats, déplacements, dépenses de fonctionnement, impôts et taxes, etc.

3.1.4 Ventilation des frais de personnel

La ventilation des frais de personnel est fondée sur une étude de suivi du temps passé par chaque membre du personnel dans les tâches qui lui incombent, régulièrement actualisée.

3.2 Règles et méthodes relatives aux postes de ressources

3.2.1 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Ce poste est constitué par le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la fin de l'exercice précédent.

3.2.2 Dons

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

3.2.3 Autres produits

Ce poste est principalement constitué du montant des abonnements et ventes (directes ou par correspondance) réalisés au cours de l'exercice.

3.2.4 Legs et ressources reportés

Seuls les legs pour lesquels les paiements ont été reçus ou encaissés sur l'exercice sont comptabilisés dans les ressources. Les successions en cours, et dont l'association n'a pas encore la jouissance, constituent les ressources reportées.

3.2.5 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Les heures de bénévolat sont suivies par chaque bureau. Au cours de l'exercice 2025, l'Association Aide à l'Eglise en Détresse a bénéficié de 25 263 heures valorisées à 425 K€ chargé.

La valorisation du bénévolat est effectuée au taux horaire du SMIC chargé en vigueur à la clôture des comptes annuels.